

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 136/6° L rendant exécutoires les délibérations n° 136/6° L à 147/6° L du 4 décembre 1964 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale en matière domaniale..

n° 136/6° L

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 décembre 1964

Numéro JO
n° 12 du 01/01/1965

Date du numéro
1 janvier 1965

TEXTE INTÉGRAL

exécutoire par arrêté n° 1686 du 5 décembre 1964, la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Houssein Doualé la concession provisoire d'une parcelle de terraï d'une superficie de mille trois cent dix-huit mètres carrés environ, sise à Djibouti, « Brise de Mer», au prix de un franc le mètre carré.